

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 19 novembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 13 novembre 2015

Publié le 20 novembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Louise BORSATO-MARIN
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean ESMONIN	M. Cyril GAUCHER
M. Patrick MOREAU	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Céline TONOT
M. Jean DUBUET	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. André GERVAIS
Mme Lydie CHAMPION	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Révision du PLU de Saint-Apollinaire - Arrêt du bilan de la concertation

Par délibération du 24 septembre 2012, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Apollinaire a décidé d'engager la révision du plan local d'urbanisme (PLU), et a défini les modalités de concertation avec le public, comme le prévoit l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme.

Les modalités définies dans la délibération du Conseil municipal étaient les suivantes :

- « une information par des supports adaptés en fonction de l'avancement des études et du projet ;
- cette information pourra prendre la forme d'une ou plusieurs publication(s) d'article(s) dans le bulletin municipal ou des tirés à part, d'organisation d'une ou plusieurs réunion(s) publique(s), de mise à disposition de dossiers ou d'organisation d'une exposition ;
- la population sera amenée à s'exprimer à l'occasion de cette information par l'intermédiaire, soit de bulletins réponses prévus dans la ou les publications, soit par la mise à disposition d'une boîte à idée ou d'un cahier des observations mis à la disposition du public ou bien encore à l'occasion d'un débat lors de la ou des réunion(s) publique(s)... ; »

Les différentes action citées ci-dessus devaient être annoncées par voie de presse.

Le 1er janvier 2015, la Communauté d'agglomération dijonnaise s'est transformée en communauté urbaine et est devenue de droit autorité compétente en matière de PLU. A ce titre, il revient à la Communauté urbaine du Grand Dijon d'achever la procédure de révision du PLU de Saint-Apollinaire, après avis de la Commune, conformément à l'alinéa II bis de l'article L. 123-1 du Code de l'urbanisme.

L'avis de la Commune de Saint-Apollinaire portant sur l'achèvement de la procédure de révision du PLU par le Grand Dijon a été sollicité par courrier en date du 8 avril 2015. Par une délibération du Conseil municipal du 27 avril 2015, la Commune de Saint-Apollinaire a acté la poursuite de la procédure par le Grand Dijon.

Au vu de cet avis favorable et du respect de l'ensemble des enjeux communautaires par le projet de PLU, le Grand Dijon a souhaité poursuivre la procédure de révision du PLU par délibération du Conseil de communauté du 25 juin 2015.

Il est aujourd'hui proposé de dresser le bilan de la concertation, qui s'est déroulée d'octobre 2012 à octobre 2015.

La concertation a accompagné la démarche de définition du projet de plan local d'urbanisme. En effet, l'ensemble des Epleumiens a été invité, tout au long de la procédure à s'exprimer et à participer lors de différentes actions proposées (exposition évolutive, réunions publiques, registre de concertation, information régulière de la population dans le Bien Public ou par distribution de plaquettes dans les boîtes aux lettres des habitants, ...) pour construire un projet partagé par tous.

Le dossier joint à la délibération comporte :

- une synthèse des modalités de la concertation ;
- une note de synthèse relative au bilan de la concertation ;
- le récapitulatif de l'ensemble des actions conduites ;
- un tableau de synthèse des observations et des éléments de réponse apportés.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'arrêter** le bilan de la concertation, dont les actions ont été mises en œuvre tout au long de l'élaboration du projet de PLU, conformément au dossier joint à la présente délibération.
Conformément aux dispositions de l'article R. 123-25 du Code de l'urbanisme, cette délibération fera l'objet d'un affichage au siège du Grand Dijon et de la Commune de Saint-Apollinaire.